

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle DDA.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

Validation de l'obligation de formation LCBFT

LUTTE CONTRE LE BLANCHIEMENT EN ASSURANCE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de comprendre les enjeux de la lutte contre le blanchiment de l'argent sale.

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir appliquer les grands principes en matière de réglementation et acquérir de bons réflexes au quotidien permettant de détecter d'éventuelles opérations suspectes et d'agir en conséquence

Connaître les obligations, et les sanctions encourues en cas de non-respect.

PROGRAMME

Partie 1 - Le blanchiment de l'argent sale

- Enjeux économiques et sociaux du blanchiment d'argent
- Le mécanisme du blanchiment: 3 étapes à connaître

Partie 2 - Qu'est-ce qu'un délit de blanchiment ?

- Les éléments constitutifs du délit
- Les peines encourues
- Les professionnels assujettis

Partie 3 - Les organes de contrôle et de lutte

- TRACFIN et le GAFI
- Le rôle de l'ACPR

Partie 4 - Les obligations du professionnel de l'assurance

- L'approche par les risques, l'entrée en relation, la connaissance du client, le client occasionnel
- Les lignes directrices de l'ACPR et Les diligences à effectuer
- Exemples de situations pratiques auxquelles le professionnel de l'assurance peut être confronté- Cas Pratiques

Partie 5 - Les apports de la 4° et 5° Directive LCBFT

- La notion de PPE renouvelée
- La détermination du bénéficiaire effectif

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est >70%.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**LCBFT-ASS
7 HEURES**



LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION

ASSURANCE